



attestation temoinage

Par **jbcc**, le **17/12/2018** à **19:26**

bonjour

j'ai un ami qui tient un bar PMU le propriétaire des murs voudrait le mettre dehors parce qu'il habite dans l'appartement au fond du local. Mon ami a investi pour plus de 5000€ pour remettre à neuf cet appartement.

Il me demande de faire une attestation imprime 11527*03 dans laquelle j'atteste que le propriétaire des murs qui tenait à l'époque le bar pmu vivait dans cet appartement.

J'ai connu cet période ou le propriétaire des murs gérait le Bar PMU je sais qu'il y habitait aussi, mais je ne peux pas le prouver. Ma question est est-ce que mon attestation sera acceptée par le juge et est-ce que je serais auditionné devant le propriétaire des murs.

Merci pour votre réponse nous devons déposer cette attestation avant le 20/12/2018